République Française
Département de Mayotte

Commune de SADA

Direction Générale des Services
Mairie de Sada

Tél port 06 39 69 64 29

COMMUNIQUE DE PRESSE « CORONAVIRUS »

Point de la situation au 24 mars 2020

Mise en place d'un couvre-feu dès ce soir 18h

Madame Anchya BAMANA, Maire de la commune de Sada, vous informe des nouvelles mesures mises en œuvre sur son territoire à ce jour, mesures liées aux décisions du gouvernement et toujours susceptibles d'évoluer dans les heures et les jours qui viennent.

Un triple objectif :

- Faire respecter les mesures de confinement ;
- Protéger la population de la propagation du coronavirus ;
- Assurer la continuité du service public, notamment en matière de lutte contre l'insalubrité en vue de prévenir la dengue par ailleurs (santé et sécurité en premier).

Madame le Maire instaure le couvre-feu dès ce jour jusqu'au 31 mars 2020.

En effet, la police municipale a constaté la nuit passée de nombreux détournements de l'usage du formulaire de déplacement dérogatoire, plusieurs rassemblements de personnes et des actes d'incivilité de quelques jeunes.

Estimant que ces attitudes inacceptables mettent en péril la santé de tous et vont à l'encontre des mesures prises depuis le début du

confinement, **a pris la décision d'instaurer un Couvre-feu, dès ce soir et jusqu'au 31 mars 2020. Aussi à partir de maintenant, il sera interdit de se déplacer, par quelque moyen que ce soit entre 18h00 et 6h00 du matin.**

Ce Couvre-feu ne s'applique pas aux personnes intervenant dans le cadre de mission de service public, y compris à titre bénévole, ou dans le cadre de réquisitions, d'assistance à des individus nécessitant des soins, d'approvisionnement des commerces ou les déplacements liés à l'activité professionnelle (sur présentation d'une attestation de l'employeur) ainsi qu'aux personnes dont les déplacements sont liés à des nécessités impérieuses familiales ou médicales.

Les contrevenants s'exposent à des sanctions plus lourdes.

Fait à SADA, le 24 mars 2020

Madame le Maire

Copie

- *Préfecture*
- *ARS*
- *presse*